



Législature 2016 - 2020

Procès-verbal n° 12

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

du lundi 25 juin 2018 à 18h30

Salle de spectacles de Dombresson

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1. Appel.....	2
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 avril 2018.....	2
3. Communications du président	2
4. Rapport d'activités des différentes commissions et des délégués, selon l'article 5.13 du règlement général	3
5. Nomination du bureau	3
6. Nomination d'un membre à la Commission du développement territorial et durable en remplacement de M. Olivier Pauchard, démissionnaire.....	8
7. Nomination d'un membre à la Commission des règlements en remplacement de M. Olivier Pauchard, démissionnaire.....	8
8. Comptes et gestion 2017.....	9
9. Réponse à divers postulats en lien avec les transports publics	16
10. Motions et propositions	19
11. Résolutions, interpellations et questions.....	21
12. Communications du Conseil communal.....	22



Ouverture de la séance par le président :

M. Jan Villat (ci-après « le président ») ouvre la séance ordinaire consacrée aux comptes et à l'élection du bureau du Conseil général. Il souhaite la bienvenue à chacun à Dombresson. Il remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi que le public, très nombreux, les représentants de la presse et les membres de l'administration communale de la Commune de Val-de-Ruz de s'être déplacés à cet effet.

Le chancelier participe également à la séance.

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 32

Membres excusés : 5

Autres : 3 absents et 1 annoncé en retard.

La quettrice manquant du côté du PS, M. Nicolas Richard la remplace au moins jusqu'à l'élection du bureau, rôle qui sera également renouvelé.

L'ordre du jour n'appelle aucune modification et est adopté tel quel.

La résolution du groupe PS sera reprise au chiffre 11 et débattue ce jour. Une motion du groupe PLR a également été déposée. Elle sera traitée au chiffre 10 mais ne sera débattue que si le Conseil général accepte la clause d'urgence par une majorité des deux-tiers des suffrages exprimés. Si tel n'est pas le cas, elle sera reprise en septembre.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 avril 2018

Le procès-verbal du Conseil général du 30 avril 2018 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Communications du président

Le Conseil général a pu prendre connaissance du courrier de M. Olivier Pauchard (PLR) sur le portail Echo.

Le président n'a pas de communications particulières.



4. Rapport d'activités des différentes commissions et des délégués, selon l'article 5.13 du règlement général

Le président rappelle que chacun a pu prendre connaissance des différents rapports. La parole n'étant pas demandée, il remercie tous les auteurs.

5. Nomination du bureau

M. Claudio Cerini (PS) annonce que le groupe PS présente M. Cédric Senn au poste de président du bureau du Conseil général.

M. Cédric Senn est élu tacitement président par acclamation.

À la demande du **président** de proposer une candidature pour le poste de vice-président, personne ne s'exprime et il réitère sa demande.

M. Pascal Truong (PLR) donne la position du groupe PLR.

« Il semblait, au début de la législature, que le groupe PLR avait proposé au groupe UDC de prendre un siège au sein du bureau et que, à ce siège, M. Jean-Luc Pieren avait été élu. Par la suite, nous avons trouvé important que le groupe UDC continue à être représenté. Par contre, à l'unanimité, le groupe PLR a décidé de ne pas soutenir une éventuelle candidature de M. Jean-Luc Pieren.

Nous tenons donc, par la force des choses et étant donné que le groupe UDC ne tient pas, si j'en crois ce qui se passe actuellement, à présenter de candidat, à présenter M. Vincent Martinez.

Permettez-moi d'apporter quelques brèves explications à notre démarche.

Nous avons souligné les indéniables qualités politiques de M. Jean-Luc Pieren. Mais, d'une part, le premier citoyen de notre Commune doit avant tout être rassembleur et ouvert au dialogue, deux atouts que nous ne lui reconnaissons pas forcément. D'autre part, et c'est là notre principale crainte ce soir, nous craignons que les conflits ouverts ou latents entre M. Jean-Luc Pieren et le Conseil communal s'invitent à la tribune de notre Conseil et viennent en polluer les débats. Ni le groupe PLR, ni le Conseil général ne doivent prendre part à ce conflit.

Par conséquent, nous avons suggéré et suggérons à nouveau au groupe UDC de soumettre une autre candidature.

Il est vrai que le moment, peu après une votation ayant opposé nos groupes, peut sembler mal choisi... Notre demande ne date pas d'hier. Nous aurions pu attendre une année mais, pour utiliser une parabole de circonstance, nous avons jugé plus opportun d'agir à mi-terrain, plutôt que de tacler par derrière devant le but vide.



Nous réitérons une fois de plus notre proposition au groupe UDC de présenter un autre candidat. Nous retirerions dans la foulée la candidature de M. Vincent Martinez. »

Personne ne souhaitant prendre la parole, M. Vincent Martinez est élu tacitement vice-président par acclamation.

M. Laurent Debrot (Les Verts) informe que son groupe propose Mme Chloé Douard au poste de secrétaire du bureau du Conseil général.

Mme Chloé Douard est élue tacitement secrétaire par acclamation.

M. Pascal Truong (PLR) propose M. Raphael Geiser au poste de secrétaire-adjoint du bureau du Conseil général.

M. Raphael Geiser est élu tacitement secrétaire-adjoint par acclamation.

M. Pascal Truong (PLR) propose Mme Claudine Geiser au poste de questrice du bureau du Conseil général.

M. Claudio Cerini (PS) propose M. Nicolas Richard au poste de questeur du bureau du Conseil général.

Mme Claudine Geiser et M. Nicolas Richard sont élus tacitement questrice et questeur par acclamation.

Le bureau du Conseil général pour la période administrative 2018-2019 se présente comme suit :

Président :	Cédric Senn (PS)
Vice-président :	Vincent Martinez (Indépendant)
Secrétaire :	Chloé Douard (Les Verts)
Secrétaire-adjoint :	Raphaël Geiser (PLR)
Questrice/questeur :	Claudine Geiser (PLR) et Nicolas Richard (PS)

M. Jan Villat (PLR) adresse quelques mots à l'assemblée.

« Je précise que c'est la fin d'une belle année durant laquelle j'ai eu beaucoup de plaisir à diriger les débats et je tiens à souligner leur qualité qui réside dans cet hémicycle rectangulaire. Je crois que l'écoute mutuelle entre les groupes est généralement de mise, ce qui ne semble pas toujours être le cas à d'autres niveaux des groupes cantonaux ou fédéraux et je souhaite vivement que cette écoute mutuelle se poursuive lors des prochaines échéances que notre Commune va vivre.



Il m'est difficile de quitter la présidence du Conseil général de cette année, sans revenir très brièvement sur la votation populaire du 10 juin. Je crois que nous devons tous accepter un message extrêmement clair donné par la population de Val-de-Ruz. Si le peuple suisse est l'un des rares du monde à accepter parfois d'augmenter ses impôts, force est d'admettre que le peuple neuchâtelois n'est pas du même avis, sans doute soumis à une pression un peu trop insupportable d'impôt et que Val-de-Ruz fait bel et bien partie de Neuchâtel. Le message du peuple était clair.

Il appartient désormais au Conseil communal et à la Commission de gestion et des finances de proposer un certain nombre de mesures et je crois que ça n'a pas tardé et ce sera notre rôle, en tant que Conseil général et Autorité législative, de garder une certaine hauteur dans ces débats, d'éviter de s'inscrire trop régulièrement dans l'opérationnel, mais d'être en mesure de donner une véritable ligne politique dans les inévitables mesures d'économies non populaires qui vont arriver ces prochains mois. Cela débutera en effet dès ce soir puisque la motion et la résolution énumérées précédemment touchent très clairement à ces pistes d'économies. Je vous souhaite donc, à nous tous, bien du courage pour les mois à venir – ça ne sera pas toujours facile – mais nous sommes élus pour cela.

Il est désormais temps pour moi de transmettre cette belle cloche et ce siège à mon successeur. Je vous souhaite, Monsieur le président du Conseil général, une belle année de présidence ! ».

M. Cédric Senn (PS), ci-après « le président », s'adresse au président sortant.

« Cher Jan,

Une année a passé depuis la séance des comptes 2016 ayant eu lieu à Fontaines et six séances du Conseil général ont été menées depuis d'une main de maître.

C'est ta dernière séance ce soir en tant que président du Conseil général de notre Commune fusionnée et j'ai l'honneur et la chance de te succéder.

J'espère être à la hauteur de ce poste, et pas uniquement en taille.

Tu as la chance d'être député au Grand Conseil depuis une année, même si la tâche est lourde pour assurer les deux fonctions.

Lors des prochaines séances au Château, n'oublie pas d'y parler de la modification de la péréquation financière ainsi que nos besoins en financement des transports publics, on en a réellement besoin à Val-de-Ruz.

Avec ton métier d'enseignant au lycée, ton poste de député et les loisirs que tu passes avec ton épouse et tes enfants, le suivi de ton agenda doit ressembler à une course contre la montre.

Pas de chaussures de course pour y arriver, n'oublie pas que nous sommes en pays horloger, et c'est dans ce secteur que j'exerce mon métier.



Afin de te permettre de maintenir ton agenda dans les temps et de ne pas oublier tes rendez-vous, j'ai le plaisir de t'offrir une montre chrono d'une marque connue dont je ne citerai pas le nom pour ne pas faire de publicité.

Et aussi une montre pour ton épouse qui pourra ainsi surveiller tes heures de rentrée.

Jan, bonne suite et bon vent ! ».

Le président prononce alors également son premier discours dont voici la teneur.

« Bienvenue ici dans la salle de spectacle de Dombresson.

Vous m'avez élu à la présidence de votre Conseil, j'en suis fier et je vous en remercie.

7^{ème} année d'existence qui commence ce soir pour notre Commune. J'espère que nous pourrons faire avancer ensemble un peu plus les projets communaux, nous avons encore bien du pain sur la planche.

Pas de statistiques ou de chiffres cette année à propos de notre Commune. Mais un coup de gueule.

« C'est un dimanche noir » avaient annoncé nos deux conseillers fédéraux Felber et Delamuraz au soir du 6 décembre 1992 suite au refus d'adhérer à l'EEE.

26 ans après, « C'est un dimanche noir » ont dû penser et commencent à réaliser les 1'864 votants de Val-de-Ruz au soir du 10 juin dernier, suite au refus par la population d'adapter le coefficient fiscal pour notre Commune. Je tiens ici à remercier ces personnes qui ont suivi et qui ont approuvé ce que la très grande majorité de notre Conseil avait voté en décembre de l'année dernière.

Nous avons voté un budget qui tenait compte d'un maintien de prestations en tout genre (transports, loisirs, accueil parascolaire, ...). Je ne reviendrai pas sur ces arguments, ni sur les avantages ou inconvénients, ceux-ci ayant été longtemps déjà énumérés.

Les loisirs, la culture, les sports, tout cela a un coût et on pourrait penser que cela ne rapporte rien. J'ai quelques fois entendu des habitants se plaindre qu'il n'y avait presque rien à faire au Val-de-Ruz et qu'ils étaient obligés de sortir hors de notre Commune pour s'épanouir.

Un peu surpris par leurs propos, j'ai pris note depuis maintenant une année de toutes les activités qui nous sont proposées dans les environs.

Mais ce n'est pas ce soir que je vais vous en parler, nous n'aurions en effet pas assez de temps pour évoquer la partie culturelle, comme par exemple :

Evologia avec l'Espace abeilles, Fête la Terre, Poésie en arrosoir, l'Association Laines d'ici ou une visite pour voir les dinosaures et les animaux extraordinaires.



On pourrait remonter dans le temps en se rendant dans les vieux monuments comme le Moulin de Bayerel ou la Forge du Pâquier.

Dans la salle de spectacle de Fontainemelon, avec plus de temps, j'aurais pu vous parler de KUR-métrages, de La Décharge, de la Nuit des ventriloques, du Petit festival des films du sud, de l'humoriste Mirko Rochat ou d'un autre humoriste qui ne fait rire presque personne.

J'aurais pu vous lire un texte emprunté dans les bibliothèques communales et le bibliobus. Je devrais dire « feu » le bibliobus depuis l'annonce de la suppression de cette prestation par la Commune dès l'année prochaine !

Comme spécialités locales, j'aurais pu vous faire goûter un jus de la plantation collective de poiriers à Cernier, manger des pruneaux de Chézard ou de retrouver du monde lors des foires de printemps et d'automne que ce soit à Dombresson ou à Coffrane.

J'aurais pu passer la nuit à Malabar City et ma journée à nettoyer les berges du Seyon et observer la recolonisation effectuée le long de cette rivière.

Faute de temps et vu les conditions estivales, ce n'est pas non plus ce soir que vous me verrez transpirer lors d'une sortie à ski aux Bugnenets, au Crêt-du-Puy ou à La Vue-des-Alpes, que ce soit en ski de fond ou en peaux de phoque à La Grimpette de la Bosse ainsi qu'à la Verticale du Crêt-du-Puy.

Ces jours-ci, je vous emmènerais pour une ballade sur les Chemins chouettes, au Parc régional Chasseral ou sur les crêtes entre La Vue-des-Alpes et Le Mont Racine.

J'aurais aussi pu m'inscrire au Triathlon, au Grand prix de cyclisme ou tout simplement parcourir les routes de « V2R bouge ». Avec un peu plus de muscles, j'aurais suivi les gymnastes de Chézard-Saint-Martin lors d'un entraînement à Chasseral puis j'aurais piqué une tête à la piscine d'Engollon qui fête ses 50 ans cette année et j'aurais pu ainsi me rafraichir.

J'aurais aussi pu vous passer un morceau de musique entendu au Moulin de Bayerel, à la Grange aux concerts, lors des Jardins musicaux, de la semaine chorale au Louverain, du Jump and Rock à Fenin, lors des soirées d'Evol'o'Jazz ou du festival choral bourdon qui a eu lieu ici-même il y a quelques semaines.

Si le sport, la culture ou la musique ne sont pas vos tasses de thé, j'aurais pu vous emmener lors de la concentration de vieux bolides à La Croisée à Malvilliers, à la Fête nationale à Engollon, à Val-de-Ruz Expo, aux 12 heures du fromage ou à la ballade gourmande.

Tout cela en prenant au maximum les lignes de bus 421-422-423, même [ça c'est pour le conseiller communal Roby Tschopp] s'il manque toujours la correspondance à Saint-Martin pour faire Villiers-Neuchâtel par La Côtière, ce qui rendrait encore plus attractive cette ligne 421, en utilisant peut-être l'énergie de nos futures éoliennes et si possible en éteignant les lumières la nuit.



Comme je vous l'ai dit au début, nous n'avons pas le temps d'évoquer toutes les activités annexes de notre Commune. Je ne vais pas non plus évoquer la panoplie de clubs de sport. Je pense que peu d'entre vous sait qu'il y a plus de 160 sociétés locales et associations dans notre Commune !

Par ces quelques mots, je profite de remercier aussi toutes les personnes qui s'engagent année après année, hors des sentiers battus, dans ce choix d'activités hétéroclites que je viens d'évoquer, mais qui fait que notre Commune est riche. Riche en activités de loisirs, de sport et de culture. A chaque saison, à chaque week-end, il ne se passe presque pas un jour sans qu'il y ait une activité proposée. Notre Commune doit garder ces activités-là et faire en sorte que d'autres personnes puissent en organiser encore plus.

Suite au vote du 10 juin dernier, il est fort possible qu'une partie des activités décrites précédemment subissent une baisse, voir une suppression des subventions de la part de la Commune. Cela a déjà été annoncé pour deux d'entre elles la semaine passée.

Que cela nous plaise ou non, n'oubliez pas que c'est le peuple qui nous a élu. Mais surtout c'est le peuple qui a toujours le dernier mot. Nous devons prendre acte de ce choix du 10 juin et essayer de trouver les moins mauvaises solutions afin que la culture, les transports, le sport et les loisirs en général puissent subsister.

Désolé pour ceux que j'aurais oubliés ... et place maintenant à la suite de l'ordre du jour. »

Le président propose de poursuivre avec la pratique instaurée par le président sortant à savoir de ne pas voter les entrées en matière si elles ne semblent pas combattues. Dans le cas contraire, il sera procédé au vote.

6. Nomination d'un membre à la Commission du développement territorial et durable en remplacement de M. Olivier Pauchard, démissionnaire

M. Pascal Truong (PLR) annonce que le groupe PLR propose Mme Marie Jacot.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Mme Marie Jacot (PLR) est élue par acclamation.

7. Nomination d'un membre à la Commission des règlements en remplacement de M. Olivier Pauchard, démissionnaire

M. Pascal Truong (PLR) annonce que le groupe PLR propose Mme Claudine Geiser.

Il n'y a pas d'autres propositions.



Mme Claudine Geiser (PLR) est élue par acclamation.

8. Comptes et gestion 2017

Le président mentionne que le Conseil général a reçu le rapport du Conseil communal, un projet d'arrêté ainsi que 18 annexes. Il rappelle que le débat d'entrée en matière ne peut pas être combattu et qu'il n'y aura, par conséquent, pas de vote à son issue puis il cède la parole aux représentants des commissions et des groupes.

M. Francis Krähenbühl (PLR) rapporte la position de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Dans son communiqué de presse du 30 mai relatif aux comptes de l'année dernière, le Conseil communal a qualifié l'exercice 2017 de "globalement bon", ajoutant qu'il est "satisfait du résultat" qui clôture "une année bien maîtrisée", avec un "déficit moins négatif que les prévisions budgétaires". La CGF ne partage pas du tout cet optimisme méthode Coué. Il ne suffit pas de dire que tout va bien pour qu'effectivement tout aille bien.

Comment qualifier une perte de CHF 3.6 millions de "bonne", après que deux éléments non récurrents aient apporté CHF 3 millions ? Pour couvrir ces CHF 3.6 millions, il faudra, une fois de plus, puiser dans la réserve de réorganisation (CHF 0.9 million) et dans la réserve conjoncturelle (CHF 2.7 millions). Alors non, l'exercice 2017 n'était pas bon et il ne satisfait pas la CGF !

Revenons maintenant plus en détails sur quelques éléments des comptes et du rapport qui les accompagne.

Tout d'abord nous avons relevé la mise à disposition par l'administration de plusieurs rapports nouveaux qui permettent une meilleure compréhension des aspects parfois complexes des finances communales. Certes, c'est long, mais chacun peut savoir précisément d'où vient et où va l'argent, à condition de se donner la peine de lire les documents.

Dans les bonnes nouvelles, parce qu'il y en a quand même, on notera par exemple la baisse des charges d'exploitation par rapport au budget, le taux favorable des emprunts (1,46% en moyenne) ou encore les économies importantes (env. CHF 50'000/an) qu'on pourra réaliser après les travaux de réfection faits à La Fontenelle.

Nous avons par ailleurs demandé des explications sur les sujets suivants :

La baisse des allocations complémentaires pour enfants de CHF 135 à 115 est basée sur le tarif de l'Etat parce que cette prestation ne figure pas dans notre règlement du personnel. Par contre, l'indemnité kilométrique, qui y figure à hauteur de CHF 0.70, sera revue à la baisse à CHF 0.50 en 2019 pour l'aligner sur l'Etat puisque cette indemnité figure dans notre règlement du personnel.



Facture sociale : le poste cantonal représente plus de CHF 100 millions assumés à 60% par le Canton et 40% par les communes proportionnellement au nombre d'habitants. Ces coûts, qui contiennent la part payée pour les personnes à l'aide sociale, l'aide à l'assurance maladie et l'aide aux personnes en première formation, ne cessent d'augmenter. On nous a précisé que l'aide à l'assurance maladie est en pleine mutation; des changements interviendront ces prochaines années. On peut déjà souligner que les personnes soutenues sont inscrites à l'assurance la moins chère.

Concernant la Ferme Matile, des discussions sont en cours avec un repreneur éventuel, mais d'importantes transformations seraient à apporter au bâtiment pour générer le même rendement qu'auparavant. L'acquéreur potentiel planifie une acquisition en août 2019, il y aura donc bel et bien un "trou" dans la perception du loyer en 2018.

Le rapport de Viteos a soulevé la problématique des pollutions en plusieurs endroits de la commune, sans qu'il ait été possible d'en déterminer les origines, qui peuvent remonter à plusieurs années.

Dans ce même rapport, on apprend que les pertes ou erreurs de comptage représentent plus de 110'000 m³ d'eau, ce qui équivaut à environ CHF 200'000 hors taxes de base et d'épuration.

Toujours concernant ce rapport, la CGF attend avec intérêt et impatience une comparaison des coûts avant et après attribution du mandat à Viteos pour savoir si la sous-traitance d'une partie du service de l'eau (pour un montant de CHF 2.7 millions) a été une bonne affaire pour la Commune ou non. Un état de situation est prévu après trois années, nous souhaiterions avoir des indications plus rapidement.

Pour ce qui concerne le détail des comptes, chacun aura pu en prendre connaissance dans les nombreux rapports distribués. Malgré le déficit enregistré, la CGF recommande l'acceptation des comptes.

Comment maintenant passer sous silence le résultat du vote du 10 juin ? La CGF avait anticipé le refus d'augmenter le coefficient fiscal et, le 4 juin déjà, nous avons poursuivi nos travaux concernant des pistes d'économies à tous les niveaux. Jusqu'ici, nous avons évité de proposer des coupes dans les prestations offertes à la population, mais le vote du 10 juin ne nous laisse malheureusement plus le choix, comme cela avait été clairement annoncé préalablement. L'une de ces propositions était de sortir de l'Association du Bibliobus, c'est chose faite, nous en prenons acte.

Les autres suggestions de la Commission, qui ne sont que des recommandations, seront examinées lors de l'établissement du budget 2019. Nous n'avons pas voulu attendre que celui-ci soit trop avancé pour les exprimer au Conseil communal. Certaines des mesures proposées auront un caractère provisoire, le temps que les conditions financières s'améliorent, d'autres un caractère définitif. Si elles sont appliquées à plein, toutes ces mesures sont susceptibles de générer des économies de près de CHF 1.5 millions.



Concernant d'autres points qui ont été discutés et sur lesquels on se prononcera ultérieurement :

- *La CGF est généralement défavorable à la vente d'objets faisant partie du patrimoine (fermes et autres), sauf si ceux-ci coûtent davantage en frais d'entretien que ce qu'ils peuvent rapporter en loyers. L'étude doit être faite au cas par cas, ce qui figure déjà dans le rapport des comptes du Conseil communal.*
- *La CGF est également défavorable à une baisse de salaire des employés communaux, qui donnerait lieu à une inégalité de traitement vis-à-vis des employés de l'Etat et ceux des autres communes. Il n'est d'ailleurs pas clairement démontré qu'une telle mesure soit légale. Nous préférons rémunérer de manière juste des employés compétents et efficaces, tout en limitant leur nombre pour 1'000 habitants au strict minimum, comme c'est déjà le cas aujourd'hui.*
- *Enfin, les charges de l'Exécutif sont en cours d'analyse. Le débat précédant le vote du 10 juin a clairement montré que la population y est particulièrement sensible. La CGF étudie plusieurs scénarios, elle devrait être en mesure de rendre son rapport en septembre prochain. »*

M. André Vallat (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste a lu le rapport du Conseil communal sur les « Comptes et Gestion 2017 » et certains d'entre nous les ont épluchés en détail.

Je ne vais pas répéter les raisons de nos difficultés financières. Mais ce que nous tenons à relever, c'est la transparence de ce rapport. Nous remercions sincèrement le Conseil communal pour tous les détails dont il nous a fait part.

En épluchant ces comptes, on comprend le travail effectué et nous pouvons comprendre où sont les marges de manœuvre concernant le financement de nos actions et d'où viennent nos difficultés.

Et par ailleurs, on peut aussi se rendre compte que les rares propositions concrètes qui sont venues de l'UDC ne constituent en rien des solutions pour nous sortir de l'impasse.

En tant qu'élus nous portons donc la responsabilité de faire la balance entre ce que nous pouvons comprendre en lisant ces comptes et ce qui a été proposé de manière triviale - il faut dire - à la population. C'est pour cela que les élus, dans leur majorité, ne soutiennent pas, en toute responsabilité démocratique, les initiateurs de ces solutions que nous pensons mauvaises et ceci même si nous devons et nous voulons respecter la volonté populaire qui a été exprimée dans les urnes. »

M. Thierry Beausire (PLR) énonce le rapport du groupe PLR.

« Le groupe PLR a pris connaissance du rapport relatif aux comptes de gestion pour l'année 2017. Nous remercions le Conseil communal pour ce rapport complet et précis.



En résumé, l'exercice comptable présente un déficit de CHF 3.6 mios compensé par un prélèvement de CHF 2.7 mios à la réserve conjoncturelle et CHF 0.9 mios à la réserve de réorganisation. Pour mémoire, le budget prévoyait un prélèvement à la réserve conjoncturelle de CHF 4.8 mios.

La différence positive provient essentiellement de deux facteurs :

- *des entrées fiscales supplémentaires, mais malheureusement uniques, et*
- *une gestion très rigoureuse de l'administration.*

Quelques chiffres concernant le compte de résultat

Selon les normes MCH2, le compte de résultats boucle sur trois niveaux :

- *Résultat provenant des activités d'exploitations qui présente un déficit de CHF 6.7 mios avec :*
 - *des charges pour CHF 81.4 mios*
 - *des produits de CHF 74.8 mios*

Cela constitue une augmentation du déficit de CHF 200'000 par rapport au budget.

- *Résultats financiers qui présentent un résultat positif de CHF 2.1 mios avec :*
 - *des charges de CHF 2.2 mios*
 - *des produits pour CHF 4.3 mios*

Cela constitue une amélioration par rapport au budget d'environ de CHF 460'000.

- *Résultat opérationnel – addition du résultat d'exploitations et financier – présente un déficit de CHF 4.6 mios, soit une différence négative de CHF 255'000 par rapport au budget.*

Les charges dont la Commune de Val-de-Ruz a le pouvoir de décision sont maîtrisées.

Le volume des investissements nets de l'année 2017 s'est monté à CHF 5.2 mios. Les investissements ont été inférieurs de CHF 1.5 mios par rapport aux prévisions budgétaires. Il y a eu effectivement de nombreux reports sur l'exercice 2018 et peut-être les suivants.

Quelques chiffres concernant le bilan

L'actif du bilan présente un montant de CHF 278 mios composé de CHF 84 mios du patrimoine financier et de CHF 194 mios du patrimoine administratif. Il a été constaté une augmentation de CHF 100 mios provenant de la réévaluation comptable des immobilisations.

Les capitaux de tiers augmentent d'environ CHF 18 mios provenant essentiellement de l'augmentation de la dette d'un montant de CHF 6 mios et la provision liée à prévoyance.ne qui se monte au 31 décembre 2017 à CHF 12.5 mios.



Ainsi, en tenant compte des capitaux étrangers et autres provisions, le bilan présente un excédent de CHF 43 mios.

Lors de sa séance de préparation, le groupe PLR a accepté à l'unanimité l'approbation des comptes et gestion de l'exercice 2017, même si ce sujet n'a pas nourri l'essentiel du débat. Les délibérations ont porté bien plus sur le futur que sur le passé. En effet, les incidences du vote du 10 juin dernier et, plus particulièrement, les pistes d'économie nécessaires, ont suscité de vives discussions.

Nous pouvons d'ores et déjà affirmer que le débat ne fait que de commencer. En respect du choix de la population de ne pas augmenter le coefficient fiscal, nous devons effectuer des coupes dans les prestations à la population. Des décisions douloureuses devront donc être prises pour redresser les finances communales. »

M. Romain Douard (Les Verts) lit le rapport du groupe des Verts.

« Nous prenons acte ce soir de comptes déficitaires à hauteur de CHF 3.6 mios, soit 5% de nos charges de fonctionnement. Comment en est-on arrivé là ?

Un bref retour en arrière montre que la fusion, parfois décriée, n'est pas à la source de nos difficultés. Le rapport de fusion avait prévu un coefficient fiscal adéquat puisqu'il a permis de faire fonctionner la Commune de manière équilibrée durant la première législature. Mais, depuis trois ans, les nuages se sont accumulés. Si certains sont endogènes, comme la croissance du nombre d'enfants scolarisés ou la baisse des revenus fiscaux sur les personnes morales, d'autres sont exogènes et représentent essentiellement de nouvelles charges structurelles. Le report de l'harmonisation des impôts des frontaliers nous coûte CHF 900'000, le nouveau fond d'infrastructures ferroviaires CHF 350'000, la nouvelle répartition du pot commun des transports publics CHF 250'000, cela pour ne citer que quelques exemples.

Les comptes qui nous sont présentés ce soir augurent un avenir plutôt sombre, que le résultat de la votation du 10 juin noircit encore un peu. Notre Commune est en construction et le groupe des Verts s'inquiète pour l'avenir, même si le rapport de gestion des unités administratives montre qu'un important travail est réalisé au quotidien. Le tableau des crédits d'engagement (présentant pour plus de CHF 7 mios d'investissement) montre aussi que la Commune reste dynamique et vivante et espérons qu'elle puisse le rester.

Les Verts sont convaincus que la Commune est actuellement gérée de manière efficace et accepteront les comptes 2017. »

M. Jean-Luc Pieren (UDC) indique que :

« Le vote du 10 juin nous donne une importe légitimité dans toutes nos actions futures.

Je serai très court et je ne vais pas aborder les petites mesures qui ont été prises jusqu'ici pour répondre à ce vote populaire.



Je cite deux actions. La première est l'étude, désormais en mains de la CGF, a été annoncée pour le mois de septembre. Nous l'attendons et ce résultat-là fera l'objet d'une réaction de l'UDC en rapport avec la population et ses sous. Dans le cadre de la deuxième action que nous allons mener dès à présent, puisqu'en tant que député j'ai déjà fait partie de la Commission de péréquation financière, j'aimerais que le Conseil communal convoque les députés vaudruziens afin de nous mettre tous à la tâche pour défendre notre région qui est, après cette fusion, particulière. On se rend compte qu'elle est essentiellement rurale et que seul un peu le tourisme ou alors le déplacement des pendulaires au service du Canton représente exactement le visage de notre région. On doit défendre cette image-là, cet état-là. Elle est particulière par rapport aux autres communes, telles que Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et même le Val-de-Travers qui eux ont une industrie et des impôts sur les personnes morales. A Val-de-Ruz, nous essayons, par le biais du Chillou, de combler cette lacune mais on n'y arrivera pas. Il faut donc absolument en parler et je précise l'avoir déjà fait lors d'une séance de la CGF à laquelle participaient MM. L. Kurth et P. Leu et lors de laquelle ils ont manifesté leur accord pour se pencher sur la particularité de notre région. Ce deuxième axe est important et prioritaire par rapport à toutes les petites mesures qui pourraient être prises soit à la CGF, soit par le propre chef du Conseil communal. »

Le président rappelle qu'il s'agit toujours du débat d'entrée en matière et, aucun membre du Conseil général ne souhaitant prendre la parole, il la cède au conseiller communal en charge du dicastère.

M. Cédric Cuanillon (CC) signale que le Conseil communal comprend bien la frustration de la CGF. Il relève aussi les discussions qui ont eu lieu entre l'Exécutif et la CGF à propos de l'avenir et le fait que cette dernière a régulièrement été informée de l'évolution de la situation financière de la Commune. Il cite quelques éléments ayant influé sur les finances : refus de l'harmonisation de l'impôt sur les frontaliers, fin de l'amnistie fiscale 2017 et gains de loterie.

« L'UDC indique la volonté de convoquer les députés pour discuter d'éléments de spécificités de Val-de-Ruz et de défendre la péréquation. Pour ma part, je répondrais simplement que la députation est invitée trois ou quatre fois par année à des séances ; c'est quelque chose qui se fait déjà et la péréquation a déjà été discutée à plusieurs reprises dans ce cadre-là. Enfin, dans le cadre péréquatif que nous pourrions obtenir, il faut garder une vision réaliste. Si nous obtenons CHF 4 mios de la péréquation, ce sera une très bonne situation, mais ce montant correspond bel et bien à la moitié du déficit actuel ce qui signifie que la totalité ne sera jamais comblée. Les députés et les membres du Conseil général seront bien évidemment invités régulièrement. »

Il admet que si le Conseil communal est satisfait de « sa » gestion, il est bien évidemment insatisfait de la situation. Boucler avec un déficit est quelque chose qui ne peut pas être admis. Le contexte est aussi très particulier. En 2017, il a été possible de couvrir le déficit par le prélèvement aux réserves. En 2018, ce ne sera peut-être pas le cas puisque les prélèvements



aux réserves ne relèvent pas d'un choix délibéré du Conseil communal mais de dispositions légales définissant les circonstances dans lesquelles il est admis d'y avoir recours.

M. Cédric Cuanillon (CC) est d'avis qu'en finalité l'exercice 2018, lequel avait été construit avec un apport de CHF 2.7 mios de financement supplémentaire grâce à l'impôt, amènera bien évidemment à des discussions, tout comme le budget 2019.

Réaliser les investissements tels que définis et de manière précise durant l'année s'apparente parfois un peu à un jeu d'équilibriste. Le report des travaux de rénovation de la piscine en 2018 (report décidé et obligatoire) a des incidences évidentes sur 2017.

« Pour l'année 2017, c'est un frein à l'endettement qui est parfaitement respecté, comme vous l'avez vu, aussi par le fait que nous avons eu ces reports d'investissements. Néanmoins, limite de frein à l'endettement ne signifie toujours pas que la situation de l'endettement s'améliore puisqu'en fait on puise dans les réserves et que, par ce biais, on essaie de trouver des capitaux supplémentaires à l'extérieur. L'endettement global de la Commune a donc également augmenté cette année.

Je confirme donc un exercice 2017 insatisfaisant dans sa globalité « politique » si j'ose dire, mais le Conseil communal le considère comme satisfaisant voire bon. »

Le président demande si un membre du Conseil général souhaite prendre la parole dans le débat d'entrée en matière. Ceci n'étant pas le cas, il indique passer directement à la discussion de détail, sans vote.

Il relève qu'habituellement, jusqu'à présent, quatre annexes – 3. Compte de résultat ; 6 et 6a. Investissements patrimoine administratif et patrimoine financier et 15. Bilan – étaient passées en revue.

Considérant que ces quatre annexes ne sont pas plus importantes que les 14 autres et qu'il ne souhaite pas forcément examiner les 18 annexes, le président propose de passer l'arrêté en revue, article par article, avec possibilité à chaque membre de l'arrêter en cas de question. Il demande si quelqu'un s'oppose à cette manière de faire. Cela n'étant pas le cas, il est procédé à la lecture de l'arrêté.

Décision : L'arrêté portant approbation des comptes 2017 est accepté à l'unanimité.



9. Réponse à divers postulats en lien avec les transports publics

Le président donne en priorité la parole aux auteurs ayant déposé les postulats suivants :

- Postulat interpartis PO15.006 lié au rapport « Amélioration de l'offre en matière de transports publics » déposé lors de la séance du Conseil général du 28.09.2015.
- Postulat Les Verts PO16.006 « Comblent les lacunes en matière de transports publics en 2017 déjà » déposé lors de la séance du Conseil général du 19.12.2016.
- Postulat Les Verts PO16.005 « Retour à un soutien solide aux transports publics en 2018 » déposé lors de la séance du Conseil général du 19.12.2016.
- Postulat PLR PO17.008 « Nous demandons au Conseil communal de réévaluer la politique communale de subventionnement des transports publics » déposé lors de la séance du Conseil général du 18.12.2017.

Aucun des auteurs ne souhaitant prendre la parole, le président invite les représentants des groupes à se prononcer.

M. Jean-Philippe Junod (PS) rapporte la position du groupe PS.

« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal ainsi que les collaborateurs de l'administration pour la mise à disposition du rapport concernant le classement des quatre postulats PO15.006, PO16.006, PO16.005, PO17.008 déposés entre 2015 et 2017.

Le rapport complet et transparent que nous a remis le Conseil communal montre que ces postulats ont permis à notre Commune de mettre à disposition de nos citoyennes et citoyens un outil de transport efficace et adapté.

Le PS du Val-de-Ruz soutient avec vigueur les transports publics et souhaite que l'offre reste celle que nous connaissons aujourd'hui voire s'améliore encore.

Le danger de voir la ligne 421 subir une dégradation suite à la votation du 10 juin existe et pour cette raison le parti socialiste va déposer une résolution au point 11 de notre ordre du jour. Je profite pour inviter le Conseil général dans son ensemble à la soutenir tout à l'heure.

Pour en revenir aux postulats, sachant que dans une grande partie ils ont été remplis ou tout au moins partiellement remplis, le PS acceptera dans sa majorité le classement de ceux-ci. »

M. Pierre-Alain Bueche (PLR) lit le rapport du groupe PLR.

« Lors de sa séance de préparation, le groupe PLR a pris connaissance du rapport élaboré par notre Exécutif. Ce document n'a pas fait l'objet d'une étude détaillée sur tous les tableaux de fréquentation ou du nombre de courses par ligne mais la lecture s'est faite à la lumière ou dans les ténèbres de la votation du 10 juin dernier.

En effet, ce n'est pas un hasard si ce rapport arrive fin juin !



Les quatre postulats qui datent de septembre 2015, décembre 2016 et décembre 2017 traitent tous, sous des formes différentes, le même objet : augmentation des dessertes internes pour la Commune et liaisons avec les centres urbains.

Sans passer par une analyse fine des documents, il faut toutefois remarquer que les fréquentations sur les nouvelles lignes dès 2016 sont en augmentation et que, si certaines sont prometteuses, pour d'autres liaisons cette fréquentation est toujours très faible.

D'un point de vue global, le groupe accepte le traitement simultané des quatre postulats. Le résultat de la consultation populaire du 10 juin dernier ne laisse aucun degré de liberté aux Autorités quant à la suite à donner pour un prolongement dans le temps des lignes à charge de notre Commune. Nous pouvons uniquement compter sur la force de persuasion de notre Exécutif pour faire prendre les frais de ces courses par le Canton dans le cadre du trafic régional de voyageurs.

En conclusion, le groupe accepte, dans sa grande majorité, le rapport ainsi que le classement des quatre postulats. »

Mme Chloé Douard (Les Verts) énonce le rapport du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts a pris connaissance de ce rapport avec grand intérêt tout en déplorant le manque d'implication du Canton. Comme la Commune se voit obligée de respecter la volonté citoyenne en n'augmentant pas le taux d'imposition, nous comprenons que ces prestations, notamment le financement de courses supplémentaires pour la ligne 421, ne puissent plus être payées par la Commune même si ce financement n'aurait déjà pas dû se retrouver à sa charge ces dernières années. En effet, nous considérons que, sur ce point, le Canton ne remplit pas ses obligations.

C'est pourquoi, nous apprécions que le Conseil communal tente de maintenir la discussion avec le service des transports et le conseiller d'Etat en charge malgré le peu de coopération et d'écoute montrées par les acteurs cantonaux jusqu'à maintenant.

Le groupe des Verts va accepter le classement de ces quatre postulats tout en espérant que les tentatives de la Commune porteront enfin leurs fruits et permettront de continuer d'assurer une liaison convenable entre les versants nord et sud de la vallée. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** invite le Conseil communal à s'exprimer.

M. Roby Tschopp (CC) apporte quelques compléments.

« Comme vous pouvez sans doute le lire en filigrane de ce rapport, ce dernier était destiné à l'origine à démontrer tout le bien fondé de la commande communale en transports publics et à justifier son prolongement, chiffres et tableaux à l'appui qui montrent, comme cela a été relevé, une fréquentation en hausse fulgurante sur les lignes de Val-de-Ruz. »



« *Ce type de transport est de responsabilité cantonale à la base* » analyse le Conseil communal. La commande communale avait pour but de pallier des trous et surtout de démontrer l'existence d'un besoin. Ceci devait permettre à la Commune de non seulement d'émettre des vœux, vis-à-vis du Canton, mais aussi de pouvoir, grâce à sa commande directe, expérimenter certaines courses et certains horaires, dont la nécessité n'était pas partagée par le service des transports.

« *J'ai par ailleurs eu, à titre personnel, le grand bonheur et je ne le cache pas, de pouvoir mettre en œuvre le postulat que j'avais moi-même déposé lorsque j'étais de l'autre côté de la table et, pour quelqu'un qui fait de la politique, c'est assez rare et cela procure un certain plaisir.*

Malheureusement aujourd'hui c'est la mort dans l'âme que la conclusion a dû être modifiée puisque, je ne suis pas le premier à l'évoquer ce soir, suite à la votation du 10 juin, la Commune doit regarder ce qui est de sa compétence, indépendamment du fait de savoir si c'est utile ou pas. Nous n'avons pas le choix de supprimer les dépenses liées qui nous sont imposées par le Canton ou le droit fédéral ou cantonal, nous n'avons plus que le choix de supprimer les dépenses qui sont de notre ressort, raison pour laquelle, avec un profond regret personnel et à tout le moins partagé par mes collègues, bien que la question ne se pose plus depuis le 11 juin, nous devons vous proposer de ne plus procéder à des commandes communales de transports publics. Les postulats et motions ayant été déposés à l'époque trouvent leur réponse naturelle dans le sens que, jusqu'à nouvelle situation, les moyens pour une autonomie communale dans ce ressort ne sont plus donnés et que le plus sage est de les classer en attendant de revenir lorsque la situation, peut-être, s'améliorera, avec des idées différentes ou éventuellement les mêmes. »

Le président propose un deuxième tour de parole.

M. Laurent Debrot (Les Verts) observe qu'il est assez choquant que « *le Canton ne veuille pas participer à la charge des bus réclamés par Val-de-Ruz et que la Commune doive en payer, en tout cas en ce qui concerne Cernier-Savagnier, plus de la moitié et je me pose la question de savoir si, finalement, pour ces bus entièrement payés par la Commune, le Conseil communal serait d'accord d'annoncer officiellement, jusqu'au changement d'horaire en décembre, que ces paires de bus qui sont actuellement entièrement à sa charge soient gratuites pour les habitants de Val-de-Ruz. Il s'agirait-là d'un petit « coup de gueule » que l'on pourrait faire contre la politique du Conseil d'Etat.* »

M. Roby Tschopp (CC) a bien entendu cette proposition.

« *Elle est certainement audacieuse, originale. Je n'ai pas toute la base légale à disposition mais je pense que, dans la construction actuelle de l'horaire, les courses à l'horaire officiel tombent sous la communauté tarifaire Onde Verte. C'est un peu bureaucratique et, comme c'était le cas auparavant, nous n'avons jamais encaissé les recettes que les courses que nous payons ont générées. Et, selon le même principe, je doute fort que nous puissions les offrir à la population. C'est-à-dire que si aujourd'hui nous annonçons que notre population peut emprunter ces bus,*



les personnes qui vont être contrôlées n'échapperont pas à l'amende et c'est peut-être leur faire un cadeau un peu empoisonné que de les y encourager. Malheureusement ! »

Personne ne souhaitant prendre la parole **le président** propose de passer au vote d'ensemble.

Résultat du vote :

Le postulat PO15.006 est classé à l'unanimité.

Le postulat PO16.005 est classé à l'unanimité.

Le postulat PO16.006 est classé à l'unanimité.

Le postulat PO17.008 est classé à l'unanimité.

10. Motions et propositions

M18.004 – Motion avec clause d'urgence PLR – Traversée du village de Chézard-Saint-Martin, crédit de CHF 7'800'000 voté le 25.09.2017

« Le 10 juin dernier, la majorité des votants de notre commune s'est prononcée en faveur d'économies substantielles en refusant la hausse du coefficient fiscal.

Dès ce jour, il appartient donc à notre assemblée de réaliser sans délai cette décision populaire.

Pour prendre en compte le crédit précité et le vote populaire, nous enjoignons le Conseil communal à agir très rapidement, avant la signature des contrats d'exécution, pour réduire le montant des travaux prévus. Si les travaux en sous chaussée ne peuvent pas faire l'objet d'un report, ceux qui concernent les aménagements en surface peuvent être renvoyés dans le temps. Tous les travaux en surface qui ne sont pas indispensables devront être sortis des contrats.

Il s'agit notamment de :

- place de la Croix-d'Or*
- place de la Forge*
- allées de l'école et parking du cimetière*
- place de la Rebatte*
- place du home.*

Ces mesures vont avoir une influence sur les comptes de fonctionnement des années 2018 et suivantes mais vont surtout libérer des montants d'investissements qui seront utiles pour d'autres travaux de première urgence tout en respectant la limite du frein aux dits investissements.



Cette démarche a pour seul but de respecter la volonté populaire exprimée le 10 juin dernier tout en conservant une possibilité d'investir dans le cadre des travaux urgents et cela même si l'on va à l'encontre de promesses antérieures pour les habitants de Chézard-Saint-Martin. »

Le président ouvre la discussion quant à la clause d'urgence, étant rappelé que l'urgence doit être prononcée à la majorité des deux-tiers des membres du Conseil général qui prennent part à la votation. Les abstentions ne sont pas prises en considération. Il indique ensuite que, dans un second temps, les membres du Conseil général se prononceront sur la motion proprement dite qui fera l'objet d'un vote en cas d'acceptation de l'urgence. Le président donne la parole aux groupes politiques au sujet de cette clause.

M. Pierre-Ivan Guyot (PS) informe que le groupe PS, bien que conscient des nécessaires économies à réaliser, ne votera pas la clause d'urgence. Il précise : *« En effet les économies dans les investissements n'ont qu'une incidence marginale sur le compte de fonctionnement. Le groupe PS estime que le Conseil communal prendra les mesures d'économies utiles et établira un ordre de priorités en matière d'investissement également mais en les analysant globalement et sans qu'il ne soit nécessaire de lui dicter sa conduite. Il serait d'ailleurs utile que le Conseil communal fasse des propositions concrètes quant à la motion relative à la traversée de Chézard-Saint-Martin, revenant, lors de la prochaine séance, si tant est que la clause d'urgence soit refusée ».*

M. Pascal Truong (PLR) partage le fait que cet investissement, bien qu'important, n'aura que peu d'incidence sur le compte de fonctionnement. En revanche, il indique que réaliser des économies en terme de charges d'investissement permettra de réutiliser ce montant d'investissement pour d'autres investissements futurs, lesquels pourraient être urgents et qui ne pourraient peut-être ne pas être réalisés, raison pour laquelle cette motion est déposée. De plus, les contrats sur le point d'être signés et discutés en septembre risqueraient de ne plus servir à rien.

M. Romain Douard (Les Verts) demande une interruption de séance.

A la reprise des débats, **M. Romain Douard (Les Verts)** indique qu'après quelques discussions internes et externes au groupe, Les Verts proposent de ne pas accepter cette clause d'urgence et de faire confiance au Conseil communal pour réaliser les économies nécessaires.

Vote : la clause d'urgence est refusée par 21 voix contre 13. La motion sera reprise lors du Conseil général de septembre pour autant qu'elle ne soit pas retirée.



11. Résolutions, interpellations et questions

RE18.002 – Groupe socialiste – Transports publics de La Côtière : Pour le maintien des courses à l'horaire de la ligne 421

« Le 10 juin 2018, la population de Val-de-Ruz a refusé une hausse du coefficient fiscal de l'impôt communal, ainsi le Conseil communal devra réaliser d'importantes économies dans le cadre des postes budgétaires de compétences strictement communaux.

Dans ce contexte, le financement additionnel de la ligne 421 représente, pour l'année 2018, la somme de CHF 389'063 à la charge de la Commune. Sur le principe, ce financement additionnel est inadmissible, sachant que la Commune de Val-de-Ruz contribue, selon la grille de répartition usuelle, au financement du « pot commun » des transports publics cantonaux et que les courses de la ligne 421 sont à l'horaire transN. Avec une fréquentation de 316'299 passagers pour l'année 2017, la hausse constante du nombre de passagers montre l'intérêt croissant de cette offre.

Par cette résolution, le Conseil général de Val-de-Ruz demande au Conseil d'État de garantir le financement de l'entier de cette ligne 421 par le « pot commun » des transports publics cantonaux.

Il en va de la cohérence du système de financement des transports publics neuchâtelois ! »

Au sujet de la résolution reçue avec l'ordre du jour et déposée par le PS, **M. Jean-Philippe Junod (PS)** précise : *« L'objectif de celle-ci est de corriger une anomalie ou inégalité de traitement du Canton vis-à-vis de notre Commune pour la ligne 421 principalement. Les arguments mentionnés dans le rapport du point 9 de notre ordre du jour nous renseignent sur celle-ci. Dans la situation qui est la nôtre actuellement, il devient urgent de corriger cette situation. Tout cela permettra d'avoir, dans le Canton, une cohérence retrouvée en matière de financement des transports publics et le maintien de la tant appréciée ligne 421. »*

Le groupe PS invite l'assemblée à soutenir cette résolution.

M. Pierre-Alain Bueche (PLR) souhaite poser une question personnelle quant au texte de cette résolution : *« On parle d'une fréquentation de 316'299 passagers. Est-ce que cette fréquentation, ce nombre, correspond au nombre de passagers des lignes subventionnées par la Commune ou à la totalité des passagers concernant les lignes 421, 422 et 423 ? »*

M. Pierre-André Studer (PS) indique que : *« Pour répondre à la question qui vient d'être posée, la fréquentation de 316'299 passagers correspond à la fréquentation de la ligne 421 essentiellement, donc payée par la Commune ».*

M. Roby Tschopp (CC) confirme qu'il s'agit bien de la fréquentation de la ligne 421 mais rappelle que cette ligne regroupe les courses cantonales et communales. C'est toute la ligne 421, en 2017, qui a été contrôlée à 316'299 personnes transportées.



Vote d'ensemble : la résolution est acceptée par 33 voix et une abstention.

Le président indique que cette résolution sera remise à qui de droit pour transmission au Conseil d'Etat.

Il n'y a pas d'interpellation ni de question déposée.

12. Communications du Conseil communal

M. Christian Hostettler (CC) apporte, en relation avec la notion de clause d'urgence de la motion PLR (M18.004), des informations quant au retard du chantier de la traversée de Chézard-Saint-Martin.

« Fin mars les résultats des marchés publics ont été dévoilés pour un dossier comptant plus de CHF 7 à 8 millions de travaux. Deux entreprises se sont retrouvées à égalité des points, ce qui est assez rare, ce d'autant que la différence de prix était assez faible. Nous avons donc, avec le service des ponts et chaussées, attribué ces travaux à l'une des deux entreprises, ce qui a conduit à une opposition de l'entreprise non adjudicatrice. Les procédures cantonales ont pris un certain temps (demande de dossiers, prolongation, etc.). Le Tribunal a finalement confirmé le choix de la Commune. L'entreprise non adjudicatrice va faire recours au Tribunal fédéral, ce qui entrainera une attente d'environ 15 jours afin que ce dernier se prononce sur l'effet suspensif. En cas d'acceptation, la procédure pourrait durer six mois supplémentaires. Dans le cas contraire, les travaux pourraient débuter de suite. En conclusion, nous sommes tributaires des procédures légales en matière de marchés publics. »

M. Cédric Cuanillon (CC) mentionne trois brèves communications du Conseil communal, à savoir :

- La sortie du Conseil général du 7 septembre a fait l'objet d'une lettre d'information adressées à tous les membres. Pour rappel, le délai d'inscription est agendé au 17 août 2018.
- La Commune possède un nouveau camion tonne-pompe, lequel est financé à hauteur de 90% par l'ECAP dans le cadre de ses missions de secours, comme mentionné dans le rapport au Conseil général d'il y a cela plusieurs années.
- Le Conseil communal souhaite à chacune et chacun de passer un bel été à Val-de-Ruz et de profiter des différentes activités énumérées par le nouveau président du Conseil général.

Le président rappelle que la prochaine séance aura lieu le mardi 18 septembre 2018 à La Rebatte.

Les activités sont à retrouver dans la rubrique « agenda » du Val-de-Ruz info ainsi que sur notre site internet (découverte/calendrier).



Il souhaite un bel été à chacun et, pour fêter la nouvelle présidence, il invite l'assemblée à partager un apéritif organisé et offert par le groupe socialiste.

Enfin, il remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal de la très bonne tenue des débats.

La séance est levée à 19h55.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

La secrétaire

C. Senn

C. Douard